

LE TUTEUR ET SA PUPILLE.

UN particulier jouissant d'une fortune assez considérable, la laissa, en mourant, à sa fille unique, et il nomma son frère exécuteur de son testament et tuteur de l'héritière. Elle avait environ dix-huit ans; et, dans le cas où elle mourrait sans être mariée, ou dans celui où s'étant mariée, elle n'aurait point eu d'enfans, son bien revenait à son tuteur, ou aux héritiers de ce tuteur. Cette circonstance fit que plusieurs parens de la jeune personne répandirent dans le monde qu'il était imprudent de la laisser demeurer chez son oncle, soit qu'ils y crussent du danger, soit qu'ils fussent mécontents de la disposition, qui, en effet, était très préjudiciable à leurs intérêts et à leurs espérances. Quoi qu'il en soit, l'oncle, sans avoir égard à ces propos, emmena sa nièce dans une maison de campagne qu'il avait près de la forêt d'Esping, et peu après elle disparut.

On fit de grandes recherches à ce sujet, et comme on disait qu'elle était sortie avec son oncle, pour aller dans la forêt, et qu'il était revenu sans elle, on l'arrêta. Quelques jours après, il subit un long interrogatoire dans lequel il convint d'être sorti avec sa nièce, et assura que comme il revenait à la maison, elle s'était amusée derrière lui, qu'il l'avait cherchée avec soin dans le bois, sans pouvoir la retrouver, qu'il ne savait pas d'ailleurs où elle était, ni ce qu'elle était devenue.

L'intérêt qu'il avait à la mort de sa pupille, et le zèle intéressé des autres parens fortifièrent les soupçons contre lui, de sorte qu'on le retint en prison. Le lendemain, de nouveaux faits fournirent les plus fortes preuves contre lui. On apprit qu'un gentilhomme du voisinage avait fait sa cour à sa nièce; que quelques jours avant qu'elle disparut, il avait fait un voyage vers le nord; que la jeune demoiselle avait déclaré vouloir se marier avec lui à son retour; que l'oncle avait souvent désapprouvé ce mariage avec les termes les plus forts; qu'elle avait beaucoup pleuré et lui avait reproché ce procédé, ainsi que l'abus de son autorité sur elle. Une femme déposa et jura qu'ayant passé par la forêt d'Esping, vers les onze heures du matin, le même jour que la jeune fille avait disparu, elle avait entendu une voix de femme qui disputait avec chaleur, sur quoi elle s'était approchée de plus près, et sans voir personne, elle avait entendu la même voix prononcer ces mots : *ne me tuez pas, mon oncle, ne me tuez pas*; qu'étant fort effrayée, et ayant entendu un coup de fusil du même côté, elle avait fait beaucoup de diligence pour s'éloigner; que d'ailleurs elle n'avait point eu de repos qu'elle ne fût venue déclarer ce qui lui était arrivé.

Il parut sur ces preuves, qu'on trouva évidentes, que cet homme avait assassiné sa nièce, pour hériter de son bien. L'impatience de le punir d'un crime si atroce fut telle, qu'on le con-